

Règlement intérieur FAburlesque

annexe 3 = stages

1. Inscription et paiement

L'inscription à un stage FAburlesque implique la participation à tous les ateliers inclus. Le contenu du stage est indivisible. Un tarif unique est appliqué pour l'intégralité de la journée de stage (14h-21h30). Il doit être réglé en intégralité au début du stage.

2. Fréquence et durée des stages

Il y a quatre stages dans l'année.

Ces stages durent toute une après-midi (indivisible) et comportent :

une partie voix (chant, bruitages, lip sync...) = 14h-15h30

une partie maquillage = 15h45-17h45

une partie chorégraphie + effeuillage = 18h-20h45

et nous réalisons un clip à l'issue de la journée = 21h-21h30

3. Absence et retard

Les stages démarrent à l'heure précise.

Il est demandé à chacun-e des élèves de respecter les horaires et d'être présent-e dès le début et à l'intégralité du stage.

Tout retard ou absence doit être communiqué-e au plus tôt afin de ne pas pénaliser le groupe.

4. Annulation

Aucun report n'est prévu pour les stages. Au cas où un stage devrait être annulé, aucune date ultérieure n'est garantie. Les paiements se faisant le jour-même, aucune compensation ne saurait être demandée en cas d'annulation.

Le stage est systématiquement annulé si le nombre de stagiaires est inférieur à quatre.

5. Matériel

Du matériel personnel peut être demandé aux élèves pour participer à certains ateliers, notamment pour le maquillage. La liste du matériel nécessaire sera annoncée en amont du stage.

En cas d'impossibilité à apporter ce matériel, l'élève est prié-e de prévenir à l'avance les intervenant-e-s afin de voir s'il est possible de s'arranger (prêt ou dispense). Si l'élève préfère ne pas assister au stage, à défaut d'avoir le matériel nécessaire, il-elle est prié-e de prévenir les intervenant-e-s de son absence, au plus tard la veille du stage.

6. Bons cadeaux

Tout bon cadeau pour un stage précis ou un stage au choix doit être réglé au plus tard au début du stage sélectionné.

Le bon cadeau est uniquement valable pour la saison en cours : si aucun stage n'a été sélectionné avant la fin de la saison ou en cas d'absence de l'élève au stage sélectionné, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Si le stage sélectionné a été annulé par FAburlesque sans report et s'il a déjà été réglé, le bon cadeau pourra être utilisé pour une autre activité (ex. : cours individuel d'effeuillage ou de chant).

7. Règlement intérieur FAburlesque

La présente annexe ne se substitue pas au règlement intérieur FAburlesque, mais s'y ajoute. Le règlement intérieur FAburlesque et la présente annexe doivent être tous deux appliqués.

Date et signature de l'élève